



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Capacité en Droit Perpignan et Narbonne		SISTACH Dominique	MCF	sistach@univ-perp.fr	GOMY Marc * ANDJECHAIRI Sarah RIOS Jacobo	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Pré CAPA		Fixé pour 2021-2022 (session 2022) en avril 2022 (concours en septembre 2022)				

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

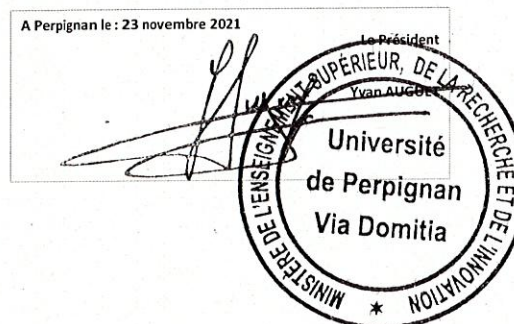
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Certificat d'Etudes Judiciaires		pas de jury				

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

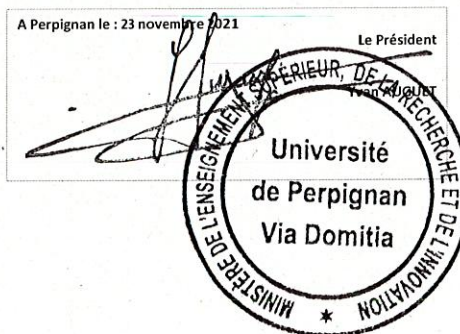
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Perpignan	L1 S1 (et LAS et LOSC)	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel RUNAVOT Marie-Clotilde * MABA Alban	PR PR MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	RIERA Alexandre	MCF	alexandre.riera@univ-perp.fr	JUHEL Christophe * BAISET Didier LUCAS Katia	MCF MCF MCF
	L2 S3 (et LOSC)	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SOUSSE Marcel MOULENAT Christine SISTACH Dominique	PR MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	SOUSSE Marcel	PR	marcel.sousse@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas MABA Alban JACOB Jean	MCF MCF MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric FREISSES Lucas	MCF PR MCF LRU
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole MOULIN Jean-Marc	MCF PAST PR
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric FREISSES Lucas	MCF PR MCF LRU
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole MOULIN Jean-Marc	MCF PAST PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

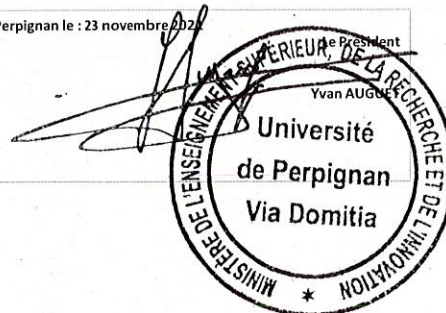
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Narbonne	L1 S1 (et LAS et LOSC)	LEROY Christophe	MCF	leroychris@wanadoo.fr	* GOMY Marc. RAGIMBEAU Laure DESERT Jérôme	MCF MCF MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	GOMY Marc	MCF	gomy@univ-perp.fr	* LEROY Christophe RUNAVOT Marie-Clotilde BLANC François-Pierre	MCF PR MCF
	L2 S3 (et LOSC)	DI MALTA Pierre-Yves	MCF	pierre-yves.dimalta@univ-perp.fr	* DURAND Guy JACOB Jean ROBERT Jean-Christophe	MCF MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	DI MALTA Pierre-Yves	MCF	pierre-yves.dimalta@univ-perp.fr	* GOMY Marc DURAND Guy BLANC François-Pierre	MCF MCF MCF
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	ANDJECHAIRI Sarah	MCF	sarah.andjechairs@univ-perp.fr	* THOME Nathalie DI MALTA Pierre-Yves RUNAVOT Marie-Clotilde	MCF MCF PR
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah THOME Nathalie DI MALTA Pierre-Yves	MCF MCF MCF
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	ANDJECHAIRI Sarah	MCF	sarah.andjechairs@univ-perp.fr	* THOME Nathalie DI MALTA Pierre-Yves RUNAVOT Marie-Clotilde	MCF MCF PR
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah THOME Nathalie DI MALTA Pierre-Yves	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

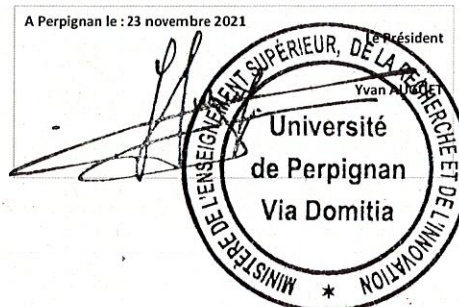
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Administration Economique et Sociale (AES)	L1 S1	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	ALCOLEA-BURETH Anne-Marie * SISTACH Dominique LUCAS Katia	PAST MCF MCF
	L1 S2	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia GIRAudeau G�raldine MABA Alban	PRAG PR MCF
	L2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@gmail.com	* ROCHE Cynthia ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BOUNOL Romain	PRAG PAST MCF
	L2 S4	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	* RADIGUET R�mi SISTACH Dominique ALCOLEA-BURETH Anne-Marie	MCF MCF PAST
	L3 S5	THIBAUT Emmanuel	PR	emmanuel.thibault@univ-perp.fr	* LIGNON Vincent GALOKHO Cheik RAGIMBEAU Laure	MCF MCF MCF
	L3 S6	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SISTACH Dominique PERCHE Caroline GALOKHO Cheik	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice G n rale des Services de l'universit  de Perpignan sont charg s, chacun en ce qui le concerne, de l'ex cution du pr sent arr t .

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales Perpignan	L3 S5	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia DURAND Guy SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF MCF Professionnelle Professionnel
	L3 S6	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia DURAND Guy SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF MCF Professionnelle Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

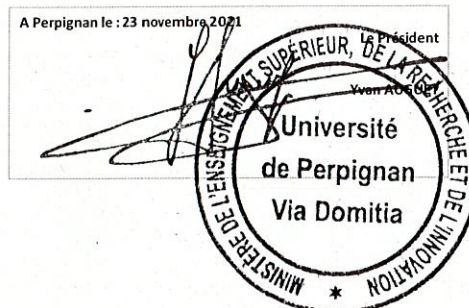
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales Mende	L3 S5	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia DURAND Guy SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF MCF Professionnelle Professionnel
	L3 S6	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia DURAND Guy SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF MCF Professionnelle Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

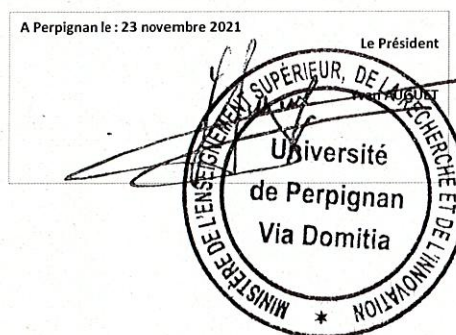
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Narbonne	L3 S5	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	* FOURNIER Aurore RADIGUET Rémi RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain ALQUIER Jordane	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

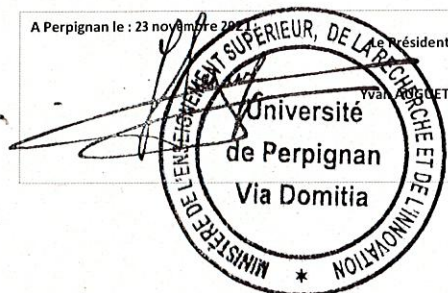
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Paris	L3 S5	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	* LIGNON Vincent ROBINNE sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric FOURNIER Aurore CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	L3 S5	non ouvert 2021-2022				
Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments	L3 S6					
Narbonne						

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

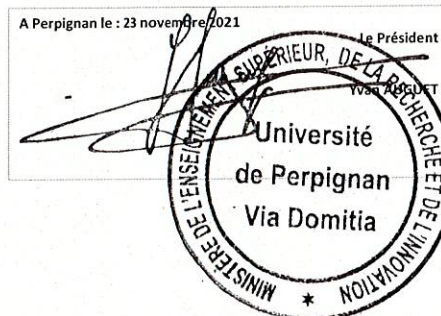
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités Juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Paris	L3 S5	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	* LIGNON Vincent ROBINNE sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric FOURNIER Aurore CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

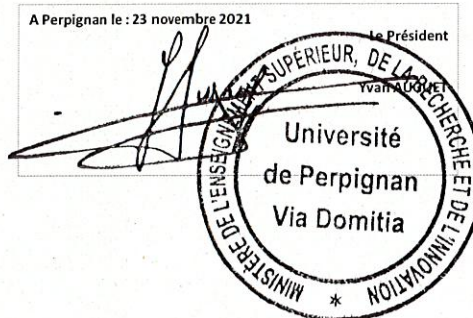
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit privé	L3 S5	BOUNIEL Romain	MCF	romain.bouniel@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnel
Parcours Droit viticole Narbonne	L3 S6	BOUNIEL Romain	MCF	romain.bouniel@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Narbonne	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime	MCF LRU PR MCF
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	FOURNIER Aurore * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi	MCF PR MCF
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Narbonne	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RIOS Jacobo	MCF LRU PR MCF
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	MOULENAT Christine * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi	MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Paris	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime	MCF LRU PR MCF
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi	MCF LRU PR MCF
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Paris	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi	MCF LRU PR MCF
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	MOULENAT Christine * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi	MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

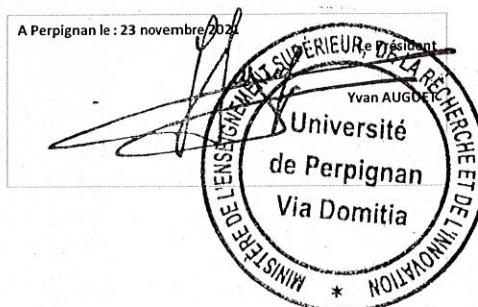
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Narbonne	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	MCF LRU MCF MCF
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric FOURNIER Aurore RADIGUET Rémi	MCF MCF MCF
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	PR MCF MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine FOURNIER Aurore	PR MCF MCF
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	PR MCF MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine FOURNIER Aurore	PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

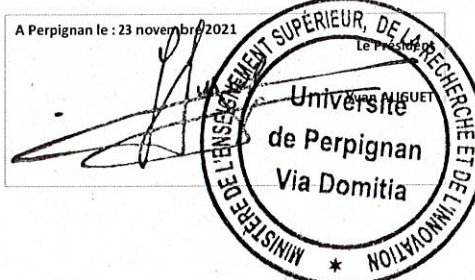
Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier <i>Paris</i>	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	PR MCF MCF
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	PR MCF MCF
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	MCF LRU MCF MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	RADIGUET Rémi * BOUIN Frédéric MOULENAT Christine	MCF MCF MCF
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric	MCF LRU MCF MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	RADIGUET Rémi * BOUIN Frédéric MOULENAT Christine	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

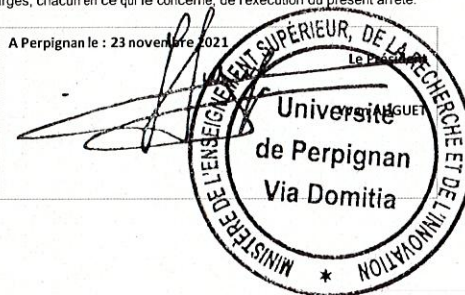
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit des affaires Parcours Droit économique et du marché, national et international	M1 S1	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* DORANDEU Nicolas DI MALTA Pierre-Yves MOULIN Jean-Marc	MCF MCF PR
	M1 S2	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* DORANDEU Nicolas DI MALTA Pierre-Yves FOURNIER Aurore	MCF MCF MCF
	M2 S3	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	BOUNIEL Romain * DORANDEU Nicolas PLANES Karine	MCF MCF MCF
	M2 S4	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	BOUNIEL Romain * DORANDEU Nicolas PICOD Yves	MCF MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Justice, procès et procédures Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	M1 S1	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas SEGUR Philippe BRINGMANN Nicole	MCF PR PAST
	M1 S2	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* SOUSSE Marcel ESCALE Raymond FOURNIER Aurore	PR PAST MCF
	M2 S3	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* MOULENAT Christine ESCALE Raymond BAISSET Didier	MCF PAST PR
	M2 S4	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* MOULENAT Christine ESCALE Raymond BAISSET Didier	MCF PAST PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1, et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

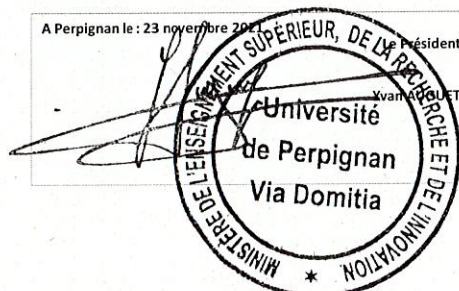
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Administration publique	M1 S1	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François * SEGUR Philippe BRINGMANN Nicole	MCF PR PAST
	M1 S2	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel	MCF PR PR
MASTER Administration publique Parcours Carrières du droit public	M2 S3	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	BLANCHARD hervé SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel	MCF PR PR
	M2 S4	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	LUCAS Katia CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie	MCF MCF PAST
MASTER Administration publique Parcours Expertise des territoires	M2 S3	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	BLANCHARD hervé SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel	MCF PR PR
	M2 S4	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* LUCAS Katia CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie	MCF MCF PAST

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit comparé Parcours Droit comparé et droit international des échanges dans les espaces francophones	M1 S1	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier BLANC François-Pierre MICOUE Evelyne	PR MCF PAST
	M1 S2	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier LECLERC Frédéric MICOUE Evelyne	PR PR PAST
	M2 S3	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier LECLERC Frédéric MABA Alban	PR PR MCF
	M2 S4	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu LECLERC Frédéric MICOUE Evelyne	PR PR PAST

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

